

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 733

présenté par

M. Daniel Paul, M. Chassaigne, M. Gosnat, Mme Amiable, M. Asensi, M. Bocquet,
M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier, M. Desallangre, Mme Fraysse,
M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq, M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant :**

La commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale réalise un rapport avant le 31 octobre 2008 sur l'évolution des coûts des produits de première nécessité depuis 2002.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les chiffres moyens de l'inflation ne rendent pas compte de la hausse du coût de la vie que subissent les ménages modestes, particulièrement touchés par la hausse des produits de première nécessité. Le Président de la République a reconnu lui-même que les statistiques nationales de l'INSEE étaient incomplètes à cet égard. Afin que la représentation nationale puisse avoir une idée précise de la réalité du pouvoir d'achat de la plupart des ménages français, il convient donc d'enquêter de façon plus approfondie sur le coût des produits de première nécessité.